

Réponses au Sondage ADCS

Août-septembre 2015

70% des adhérents concernés

Les copropriétaires veulent la suppression du gardien mais seraient d'accord pour le remplacer, soit par une société prestataire, soit par un employé d'immeuble non logé. Dans les résidences, la plupart des copropriétaires sont mécontents du «gardien». Dans quelques-unes, le salarié fait de son mieux et respecte les résidents. Apprécié, on peut comprendre que certains souhaitent son maintien. Toutefois, l'objectif est de conserver ou pas un système valable ou dépassé et de maîtriser les charges, ce qui est impossible avec le système «Gardien-logé», unités de valeur au maximum, loyer à payer, remplacement durant les congés et autres absences ainsi que tous les frais annexes.

Répartition des résultats.

Pour les résidences qui ont répondu, **70%** des adhérents ont donné leur avis. On constate que 92% sont pour la suppression du poste de gardien, 58% souhaitent le remplacer par un prestataire, 34% par un employé d'immeuble. Seulement 8% voudraient le maintenir.



N'ont pas participé les résidences dites «en ville» (pas de gardien – autre organisation), celle de Prades.